



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
AVIGNON

Arrondissement de Nîmes
Service Financier /MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ

Décision N° 68 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Location d'un appartement de type F4 situé à l'école Noël Lacombe à usage exclusif d'habitation.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées

Vu la demande formulée par Madame **FODEL** Déborah de renouveler l'autorisation à titre précaire et révocable d'un appartement à l'école Noël Lacombe.

DÉCIDE

De renouveler à Madame **FODEL DEBORAH** l'autorisation d'occuper à titre précaire et révocable, un appartement de type F4 situé à l'école **NOEL LACOMBE** du **1er avril 2024** et ce pour une durée de trois mois.

Le loyer mensuel est fixé à quatre cent quatre-vingt-deux euros et cinq cents (**482,05 €**). Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque période en fonction de la valeur au 1^{er} trimestre comme référence l'indice du coût de la construction au 1^{er} trimestre publié par l'INSEE. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame **FODEL** Déborah.



Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 11/04/2024

Le Maire

PASCALIE BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240411-68-2024-AU
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024